

Grand-Duché de Luxembourg
Commune de
WORMELDANGE

Extrait du Registre aux délibérations
du conseil communal.

Séance publique du 10 juin 2022

Date de l'annonce publique de la séance : 30.05.2022

Date de la convocation des conseillers : 30.05.2022

Présents : Mmes, Mess. **AST Mathis, bourgmestre,**
HENGEL Max et SCHMIT Martine échevins ;
PUNDEL Claude, KRING Marc, KOHLL Martine, BECKER Armand, M. BECKIUS Marc
conseillers ;
Hellers Jean-Jacques, secrétaire ;

Excusé

Point de l'ordre du jour : **4)**

Objet : **Adaptation du prix des repas sur roues.**

Le conseil communal,

Revu la convention du 7 avril 2010 entre la commune de Wormeldange et l'entreprise Sodexo Luxembourg S.A., selon laquelle la commune a confié à Sodexo Luxembourg le service de livraison de repas sur roues (préparation et livraison à domicile) ;

Revu la fixation du prix des repas sur roues par la prédite convention à 10,85 €/repas ;

Considérant que le prix est indexé et que suite aux diverses adaptations opérées par le fournisseur Sodexo le prix facturé depuis le 1^{er} avril 2022 se chiffre à 13,11 € TTC ;

Considérant que la dernière révision du prix par repas date du 19 juillet 2013 ;

Qu'il s'agit en l'occurrence d'un service communal au profit des personnes qui en raison de leur âge resp. leur état de santé n'ont plus la possibilité de préparer eux-mêmes les repas du midi alors que le prix par repas facturé par la commune s'élève encore à 10,00 € ;

Considérant que la différence (3,11 €) entre les bons de repas (10,00 €) et le prix facturé par Sodexo (13,11 €) a dû être épaulée par la caisse communale ;

Que compte tenu de ces faits le collège des bourgmestre et échevins propose d'augmenter le prix/repas et de le fixer à 13,00 € ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Entendu le collège échevinal dans son rapport,

après en avoir délibéré conformément à la loi, par appel nominal et à haute voix ;

décide unanimement

d'adapter le prix de vente par repas à 13,00 € avec effet 2 semaines après l'approbation du Ministère de l'Intérieur.

Ainsi décidé à Wormeldange, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

pour expédition conforme, Wormeldange, le 15.03.2023


Le Bourgmestre,
Mathis AST


Le Secrétaire,
Jean-Jacques HELLERS